

ASSEMBLÉE NATIONALE23 mars 2006

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Venot, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
et M. Gatignol

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Cette mention est redondante avec le paragraphe I de cet article.